

Disposez selon le style français.

L'Inspection Tabac dresse le bilan 2006

Dans l'ensemble, les interdictions de fumer semblent bien respectées.

Ce sont les fabricants qui posent le plus de problèmes en contournant la loi. L'émoi tout particulier suscité par l'entrée en vigueur ce 1er janvier 2007 de l'interdiction de fumer dans les restaurants ferait oublier qu'il ne s'agit finalement que d'une étape supplémentaire dans la lutte contre le tabagisme. Plusieurs mesures restrictives avaient en effet été prises successivement. Mais de la mise en application au respect de la loi, il y a parfois un écart que seuls des contrôles rigoureux peuvent résorber. Chargée d'effectuer ces contrôles, l'Inspection Tabac du Service fédéral (SPF) Santé Publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire vient de présenter ses résultats pour l'année 2006.

1 Interdiction de vente des produits aux moins de 16 ans. Au cours de l'an dernier, 1 431 contrôles ont été réalisés à ce niveau, suite auxquels 98 pc des lieux visités ont été déclarés conformes, ce qui représente un excellent score, même si l'on se doute que les moins de 16 ans trouvent la parade pour se procurer de tels produits.

2 Interdiction de fumer dans les lieux publics. Intervenue le 1er janvier 2006, l'interdiction de fumer dans les lieux accessibles au public, comme les centres commerciaux, les gares, les commerces, les salons de coiffure, etc. a fait l'objet de 6 183 contrôles. Le score est ici moins positif puisque des infractions ont été constatées dans 12 pc des lieux contrôlés.

3 Contrôle des distributeurs automatiques. Des 539 appareils contrôlés et qui doivent être verrouillés pour les moins de 16 ans, 13 pc ne répondaient pas aux normes de conformité. Mais seuls cinq procès-verbaux ont finalement été dressés...

4 Signaux d'interdiction de fumer dans les lieux publics. S'il est un domaine où de sérieux progrès peuvent être réalisés, c'est probablement celui-là. Sur les 6569 contrôles effectués, on note 65 pc d'établissements qui n'étaient pas en ordre. Cela n'a toutefois donné lieu qu'à 11 procès-verbaux, un simple avertissement s'étant avéré suffisant dans la plupart des cas. L'Inspection Tabac du SPF Santé publique fait remarquer que les grands retardataires étaient les salons de coiffure dont moins de la moitié était en ordre au moment des contrôles.

5 Interdiction de publicité pour les produits du tabac et le sponsoring. Selon les contrôleurs, les fabricants rivalisent d'astuce pour contourner la législation. Sur les 1914 contrôles, on a répertorié 16 pc d'infractions et 78 PV ont été dressés. Vu la gravité des faits, le service juridique SPF Santé publique a administré une amende de 250 000 euros à cinq fabricants de tabac, qui les ont contestées. Aussi les dossiers ont-ils été transférés aux différents parquets compétents.

L. D.
le 05/01/2007

Insérez des puces pour mettre en évidence les paragraphes.